

Le 8 septembre 2016

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) sollicite la participation de sa communauté scolaire à un sondage afin d'établir l'intérêt de cette dernière à modifier la représentation des élus au sein du Conseil scolaire. Le sondage aura lieu dans la semaine du 17 au 21 octobre 2016.

Dans le modèle en place en ce moment, la représentation des élus est proportionnelle au nombre d'électeurs inscrits. Sept (7) élus siègent à la table d'administration du Conseil scolaire, dont cinq (5) élus par des électeurs catholiques et deux (2) élus par des électeurs publics. Les membres élus du Conseil souhaitent une décision ministérielle afin que cette répartition passe à un modèle égalitaire de quatre (4) élus catholiques et de quatre (4) élus publics. La principale raison de ce changement est de favoriser une meilleure représentation des élèves et des parents du CSCN, tout en préservant les droits des électeurs publics et catholiques, protégés par la loi. D'un côté, l'*Acte de l'Alberta* (art. 17) garantit aux contribuables des écoles catholiques l'essentiel des droits qu'ils avaient en 1905, notamment un pouvoir de gestion concernant l'établissement des écoles catholiques. De l'autre, la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît le droit à la liberté de religion, ce qui comprend le droit à une éducation neutre, sans influence quelconque d'une religion particulière.

Les conseillers scolaires considèrent qu'une répartition égalitaire favorisera un positionnement stratégique plus rassembleur pour répondre aux besoins des élèves et de leurs familles en ce qui concerne l'éducation francophone. Une telle modification demande une consultation afin de valider l'appui des électeurs et des autres membres concernés par l'éducation francophone se trouvant sur le territoire desservi par le CSCN.

Le sondage sera confidentiel dans la mesure qu'il ne vous demandera pas votre nom ni votre adresse. Le sondage sera composé de deux questions : une permettant de recueillir des données descriptives et l'autre vous demandant votre opinion quant au changement proposé.

La première question vous demandera de vous identifier comme électeur ou comme parent ou membre de la communauté francophone ne répondant pas aux critères d'un électeur tels que définis par l'article 256 de la *Loi scolaire (School Act)*. Cette question fournira des statistiques descriptives sur les groupes de participants au sondage à des fins de classification.

Question 1 - À quel groupe appartenez-vous?

A. Électeur

Pour être considéré comme électeur, un individu doit :

- avoir dix-huit ans ou plus;
- être citoyen canadien;
- être résident de l'Alberta pendant les six mois précédant la date du sondage.

Il doit aussi pouvoir répondre à au moins un des critères suivants :

- a au moins un enfant inscrit dans une école francophone régie par le CSCN;
- a été inscrit dans une école francophone en Alberta régie par l'un des quatre conseils scolaires francophones albertains et a reçu un diplôme ou un certificat d'études secondaires de l'Alberta par le biais d'un conseil scolaire francophone albertain;
- est le parent biologique ou adoptif d'un individu qui a été inscrit dans une école francophone régie par un conseil scolaire francophone albertain et qui a reçu un diplôme ou un certificat d'études secondaires de l'Alberta par le biais d'un conseil scolaire francophone albertain.

B. Parent qui ne répond pas aux critères d'un électeur

Certains de nos parents ne sont pas nécessairement considérés comme des électeurs (catégorie A) parce qu'ils :

- ne sont pas citoyens canadiens;
- ne sont pas résidents de l'Alberta depuis au moins le 17 avril 2016;
- sont les parents d'un enfant inscrit à l'école Sans-Frontières de Lloydminster qui vivent du côté de la Saskatchewan.

C. Membre de la communauté francophone

Vous êtes un membre de la communauté francophone du territoire desservi par le Conseil scolaire Centre-Nord, sans être électeur (catégorie A) ou parent (catégorie B) si :

- vous êtes un francophone de 18 ans et plus habitant sur le territoire desservi par le Conseil scolaire Centre-Nord;
- vous êtes des grands-parents, habitant sur le territoire desservi par le Conseil scolaire Centre-Nord, d'un petit-enfant fréquentant ou ayant fréquenté une école du Conseil scolaire Centre-Nord.

La seconde question vous demandera votre positionnement par rapport à la proposition d'une représentation égalitaire.

Question 2 - Quel est votre positionnement quant à la modification du modèle de gouvernance du CSCN?

Vous devrez cocher une des deux options ci-dessous :

- J'appuie la proposition d'un modèle égalitaire ayant quatre (4) conseillers publics et quatre (4) conseillers catholiques **ou**
- J'appuie le modèle existant, qui établit la représentation basée sur un recensement ponctuel des électeurs; en ce moment le Conseil est composé de deux (2) conseillers publics et de cinq (5) conseillers catholiques.

Les résultats de ce sondage seront remis aux élus du Conseil scolaire. Ils serviront à guider le positionnement des conseillers scolaires par rapport à la proposition du modèle de représentation égalitaire qu'ils aimeraient mettre en place avant les élections scolaires d'octobre 2017 sujet à l'approbation du ministre de l'Éducation.

Prochainement, vous recevrez de plus amples renseignements sur le processus vous permettant de vous inscrire au sondage. Entre temps, pour plus d'information, je vous invite à vous référer au lien suivant (<https://centrenord.ab.ca/conseil/rapports/gouvernance>) ou de communiquer avec moi par courriel (directiongenerale@centrenord.ab.ca).

Je vous remercie à l'avance de votre intérêt dans ce dossier,



Robert Lessard
Directeur général